



DÉPARTEMENT
Finistère
Penn-ar-Bed

Communiqué de presse

Vendredi 19 décembre 2025

TAC ET QUOTAS 2026 : LE DÉPARTEMENT RÉCLAME UNE JUSTE RÉPARTITION POUR LES PÊCHEURS FINISTÉRIENS

Le Conseil des ministres européens de la pêche et la Commission, réunis au Conseil européen Agripêche il y a quelques jours, a statué sur la répartition des Totaux Admissibles de Capture (TAC) et des quotas 2026 entre les pays de l'Union Européenne. À l'issue de ces négociations, lors desquelles les autorités françaises et les représentants des professionnels étaient très mobilisés, il apparaît un résultat en demi-teinte, qui détermine la base des répartitions nationales, puis régionales et locales.

Au regard des impacts pour la pêche en Finistère et particulièrement en Cornouaille, première place de la pêche fraîche française, quelques avancées peuvent être observées, mais aussi des décisions qui génèrent de grandes inquiétudes pour nos pêcheurs.

DES AVANCÉES SUR CERTAINS DOSSIERS...

Le quota de thon rouge augmente de 17 %. Cette espèce noble est de plus en plus présente au large de nos côtes. Cette décision est appréciable pour la filière, d'autant plus que les clés de répartition ont été conservées et que nos navires devraient donc pouvoir bénéficier de ces quotas supplémentaires.

La hausse modérée des possibilités de captures de bar (+ 48 % pour le secteur Golfe de Gascogne) est également une décision positive. Elle répond aux demandes des scientifiques mais aussi des pêcheurs eux-mêmes, qui ont mené un travail collaboratif fructueux pour gérer durablement la ressource (une hausse de + 101 % était initialement envisagée).

L'action des autorités françaises avec d'autres pays membres (tels que l'Allemagne, les Pays-Bas et la Pologne) a évité la mise en œuvre d'un mécanisme particulier (appelé « préférence de La Haye »), réclamé par l'Irlande pour obtenir la priorité sur des quotas de cabillaud, églefin et maquereau, ce qui aurait eu des conséquences néfastes pour nos hauturiers.

...MAIS L'INQUIÉTUDE PERSISTE SUR LES QUAIS, EN LIEN AVEC DES DÉCISIONS PÉNALISANTES POUR NOS BATEAUX.

Cependant, nos pêcheurs s'inquiètent légitimement de la forte baisse programmée des quotas de maquereau (70 %) pour le premier semestre, à laquelle s'ajoute une limite de capture fixée à 90 % des capacités. Cette pêche est importante pour les bolincheurs, alors que l'équilibre économique de ces navires est déjà fragilisé par la variabilité des ressources de sardines.

La nouvelle baisse prévue du quota de lieu jaune dans le Golfe de Gascogne (- 13 %) aura également des conséquences sur la petite pêche. La diminution prévue de cabillaud et lieu noir pourrait également toucher nos hauturiers.

UNE JUSTE RÉPARTITION DES QUOTAS EST NÉCESSAIRE AINSI QU'UNE MEILLEURE VISIBILITE.

Alors que le Finistère et la Cornouaille ont payé un lourd tribut avec la mise en œuvre du Plan de sortie de flotte de 2023 (plus de 20 bateaux hauturiers dans le pays bigouden), les élus finistériens ont obtenu de l'État qu'il réattribue à notre territoire les quotas perdus à cette occasion. Le Département rappelle aujourd'hui fortement cette promesse donnée par l'Etat et demande sa mise en œuvre concrète, afin de ne pas fragiliser davantage la filière et avec elle toute l'économie de la Cornouaille.

Il appelle aussi à une visibilité plus forte pour la filière pêche, à des liens plus étroits entre pêcheurs et scientifiques pour améliorer l'évaluation en temps réel de l'état de la ressource, ainsi qu'à une meilleure prise en compte des conséquences socio-économiques des décisions prises.

Enfin, il réaffirme son soutien fort à la filière halieutique dans son ensemble. Celui-ci se matérialisera notamment en 2026 par les moyens accordés à la Société nouvellement créée, la Société des pêches de Cornouaille, portée par les collectivités territoriales et particulièrement par le Département du Finistère. Cette Société s'est récemment vu confier par le Syndicat des ports de Cornouaille la reprise de l'exploitation des halles à marée dès le 1^{er} janvier prochain. Elle prendra ainsi la suite de la CCI Finistère qui a géré les ports de Cornouaille depuis plus de 130 ans.